

## Ephésiens 1: 3-7

---

ME 1901 page 318

On a remarqué qu'au moment où Paul leur adressait son épître, l'état des Ephésiens n'obligeait pas l'apôtre à donner une tournure particulière à sa lettre. Il n'y avait parmi eux ni erreur, ni mal positif, comme parmi les Corinthiens, les Galates, et même les Colossiens. L'apôtre pouvait donc aborder d'emblée avec eux la révélation des conseils de Dieu, et cela même avant de mentionner la rédemption.

Lorsque notre état spirituel est bon et que notre marche y correspond, la Parole peut nous occuper de ce que Dieu a résolu, décrété dans son coeur à notre égard, en Christ, avant la fondation du monde. Elle nous parle de ce qui est relatif à *la louange de la gloire de sa grâce* (verset 6). La rémission des fautes, ou ce qui concerne *les richesses de sa grâce* (verset 7), vient ensuite. Si l'état spirituel, si la marche sont bons, la sécurité du salut est une chose acquise, dont on a la jouissance, et l'âme, n'en étant pas préoccupée à nouveau, peut se nourrir, par le Saint Esprit, des conseils de Dieu et de la personne de Christ.

Mais lorsque le taux spirituel est bas, alors même que la marche ne serait pas positivement mauvaise, comme par exemple chez les Galates et les Hébreux, il est nécessaire que la Parole nous occupe de la rédemption, de la perfection de l'oeuvre de Christ, de la sécurité du salut. L'état spirituel de l'âme ne lui permet pas de s'élever à la hauteur des conseils de Dieu, et elle est plus occupée de l'oeuvre de Christ que de sa Personne adorable.

D'autre part, si la marche est décidément mauvaise, la Parole doit agir sur la conscience pour amener le jugement du mal; elle insiste sur la responsabilité, elle montre même qu'une mauvaise conduite peut mettre en question pour l'âme la sécurité du salut. Si la conduite est bonne, de telles préoccupations ne peuvent aborder l'âme; si elle est mauvaise, le coeur naturel est assez rusé pour aller même jusqu'à se demander à quel degré il pourrait avancer dans le mal sans perdre son salut.